



## Décision de radiodiffusion CRTC 2007-86-1

Ottawa, le 23 mars 2007

### **MTS Allstream Inc.**

Winnipeg et ses environs (Manitoba)

*Demandes 2006-0843-2, 2006-0845-8*

*Avis public de radiodiffusion CRTC 2006-138*

*26 octobre 2006*

### **Erratum**

1. Le Conseil corrige la condition de licence numéro 2c) de l'annexe B à *Modifications de licences relativement au financement et à l'implantation d'un débouché pour l'expression locale*, décision de radiodiffusion CRTC 2007-86, 16 mars 2007, dans laquelle la condition aurait dû se lire comme suit :

2c) l'émission en question est offerte aux abonnés gratuitement, sur demande; ou

Secrétaire général

*La présente décision devra être annexée à chaque licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*